



Jardins d'accompagnement

Jardins d'accompagnement, dessinés pour répondre aux besoins fonctionnels, essentiellement fréquentés par la population locale, ces espaces nécessitent un minimum d'esthétisme et de propreté. Ils font appel à une palette végétale associant les plantes horticoles aux plantes indigènes spontanées.

Les jardins d'accompagnement constituent la trame verte de la commune, ils associent la fonction d'usage à celle de décoration.

Leur finalité n'est pas de créer un paysage immuable mais d'établir les conditions propices à l'appropriation de l'espace par les usagers.

Les végétaux y sont choisis pour leur caractère individuel, la végétation spontanée peut y trouver sa place dans certaines conditions (couvre-sol, pelouses fleuries, etc...).

Ce type de jardins assure un compromis entre la maîtrise absolue sur la nature et la volonté de lui laisser sa libre expression.

Les gazons sont tondus une fois toutes les 3 semaines (déclenchement à 12 cm), la hauteur après la coupe devant être de 7 à 8 cm.

Les arbustes bénéficient d'une taille paysagère annuelle ou d'une maîtrise du volume en cas de débordement.

Les aires et allées sablées sont désherbées en curatif avec tolérance momentanée des adventices (désherbage manuel ou mécanique).

